

DIFFUSION DISTRIBUTION



En 26 années d'existence l'AFPU-Diffusion a collectivement fait la preuve du fait qu'un groupe de diffusion à base associative et indépendante, entièrement dédié au soutien des ouvrages de recherche, pouvait exister dans la durée. Les Presses universitaires et les éditeurs de recherche qui se sont regroupés au sein d'AFPU-Diffusion ont donc choisi une forme de diffusion qui a fait ses preuves au fil du temps.

Cette réussite repose sur deux atouts complémentaires.

- ◆ La chance d'AFPU-Diffusion est d'être adossé à un distributeur professionnel et très performant, la **SODIS**, ce qui est une facilité de fonctionnement très importante.
- ◆ L'autre chance est d'avoir un contrôle direct de la diffusion et d'avoir réussi à constituer **un réseau de représentants** stables et efficaces.
- ◆ La stabilité et l'efficacité d'AFPU-Diffusion est fondée sur trois modes de communication complémentaires entre tous les partenaires (éditeurs adhérents, représentants, distributeurs, libraires, ...).
- ◆ **Le Conseil d'Administration** qui prend les décisions au fur et à mesure, décide des actions à entreprendre.
- ◆ **Le secrétariat** qui joue aussi un rôle tout à fait essentiel dans le fonctionnement de notre structure, par le suivi de toute la facturation, par le traitement de toutes les informations et en permettant que les liens financiers administratifs fonctionnent sans à-coup.
- ◆ Enfin, l'AFPU-Diffusion a créé en 2005 une fonction de coordinateur commercial, car il est apparu indispensable d'introduire un lien commercial fédérateur pour dynamiser notre activité.

Le marché du livre évolue très rapidement et la présence du livre de recherche dans le circuit professionnel de la librairie s'avère de plus en plus difficile. Pour rendre les livres visibles, il est essentiel qu'ils soient disponibles et si possible exposés sur table en librairie. L'objectif de l'AFPU-Diffusion est de faire en sorte que tout soit entrepris pour faciliter le travail des libraires. Ils sont en effet le relais qui permet de rendre accessibles les savoirs universitaires à un public non spécialisé.

Vincent Macabrey

Président de l'Association Française
des Presses d'Universités-Diffusion

1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président **Vincent Macabrey**
(Presses Universitaires de Vincennes)

Trésorier **Daniel Baloup**
(Presses Universitaires du Midi)

Secrétaire **Sébastien Porte**
(Sorbonne Université Presses)

Membres du conseil d'administration

Richard Figuier
(Ecole Française de Rome)

Mathieu Gousse
(Publications de l'IFAO)

2 SECRÉTARIAT PERMANENT

Responsable Administrative/Comptable :
Carmela Dell'Utri

Adresse secrétariat et siège social :
AFPU Diffusion
Université de Lille

3, rue du Barreau BP 60149
59653 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex

03.20.41.66.95.
carmela.dell-utri@univ-lille.fr

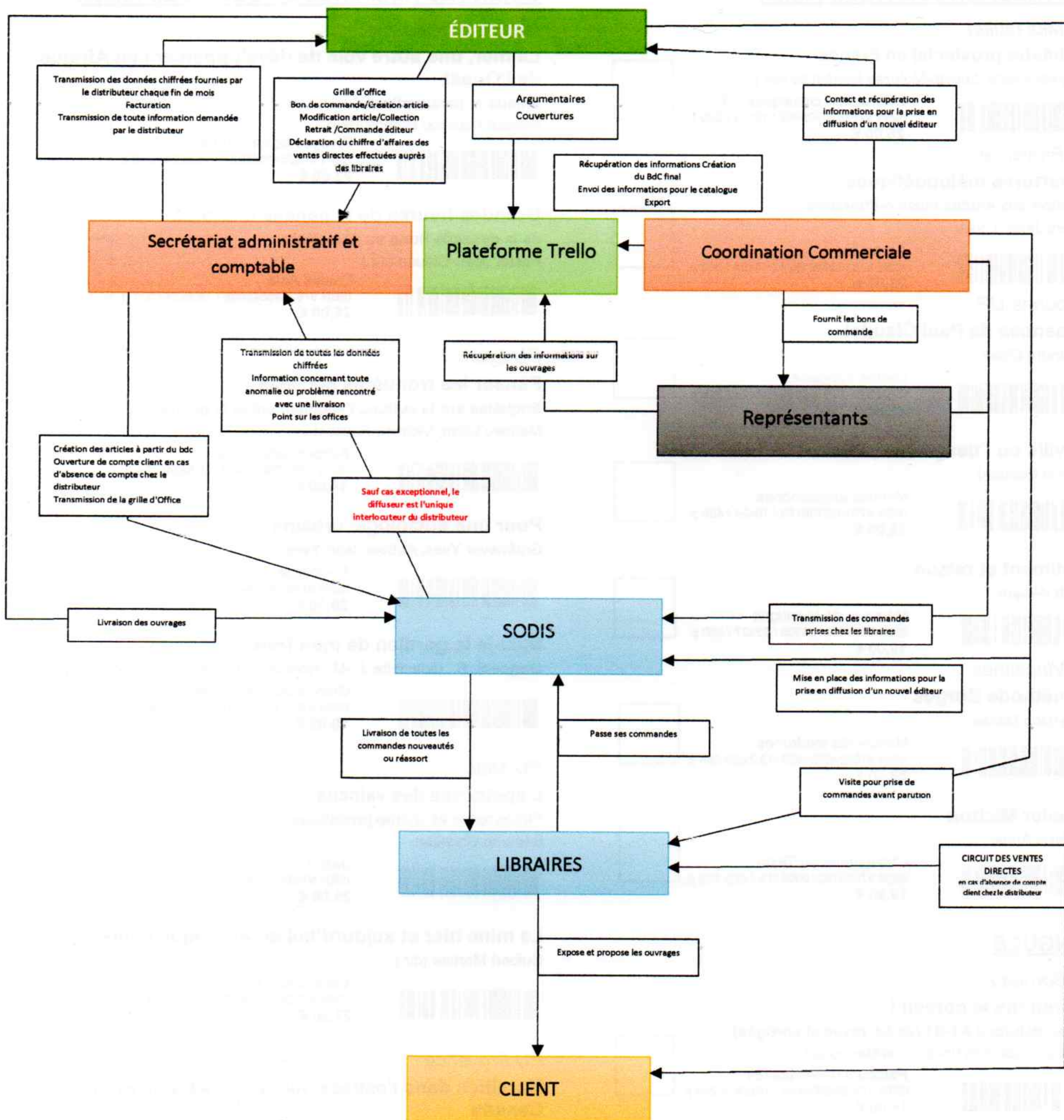
3 COORDINATEUR COMMERCIAL

Coordinateur commercial:

Vincent Berry
06 85 88 76 92
03 85 32 90 92
vberry@orange.fr

Éditeurs diffusés

- ◆ **Antilles**
(Presses Universitaires des)
- ◆ **Artois**
(Presses Université)
- ◆ **Ausonius**
(Editions)
- ◆ **Bordeaux**
(Presses Universitaires de)
- ◆ **Casa de Velazquez**
(Editions de la)
- ◆ **Descartes & Cie**
(Editions)
- ◆ **École française de Rome**
- ◆ **CTHS**
(Editions du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques)
- ◆ **D - B O O K E R**
- ◆ **Dijon**
(Editions Universitaires de)
- ◆ **IFAO**
(Institut Français d'Archéologie Orientale)
- ◆ **INALCO**
(Presses de l')
- ◆ **Indes Savantes**
(Les)
- ◆ **Midi**
(Presses Universitaires du)
- ◆ **Pensée Sauvage**
(Editions La)
- ◆ **Perpignan**
(Presses Universitaires de)
- ◆ **Provence**
(Presses Universitaires de)
- ◆ **Saint-Etienne**
(Presses de l'Université de)
- ◆ **Sorbonne**
(Université Presses)
- ◆ **Vincennes**
(Presses Universitaires de)



Organisation commerciale

LE COORDINATEUR COMMERCIAL

Sous l'autorité du Conseil d'Administration, le coordinateur commercial a pour rôle de coordonner et d'animer le travail des représentants. Il contrôle la qualité des informations transmises par les éditeurs aux représentants. Il aide les éditeurs sur des questions spécifiques et organise l'intégration des nouveaux éditeurs diffusés. Il est une interface entre les différents acteurs de la diffusion du livre : éditeurs, représentants, distributeur, diffuseur et librairies.

AFPU-DIFFUSION DISPOSE D'UNE ÉQUIPE DE TROIS REPRÉSENTANTS:

Paris

Représentant : **Vincent Berry**
Code Représentant Sodis : 342
2, impasse des Barbiers - 71570
Chânes 06 85 88 76 92 / vberry@orange.fr
Département de ventes : 75

Grand Est

Représentant : **Vincent Berry**
Code Représentant Sodis : 343
2, impasse des Barbiers – 71570
Chânes 0685887692 / vberry@orange.fr
Départements de ventes : 1-3-4-5-6-7-8-10- 13-21-25-26-38-39-42-51-52-54-55-57-58-63-67-68-69-70-71-73-74-83-84-88-89-90

Sud-Ouest

Représentant : **Laurent Bouchet**
Code Représentant Sodis : 350
16, rue des Bouleaux - 33290 Blanquefort 06 40 59 10 76 / lbouchet33290@gmail.com
Départements de ventes : 02-09-11-12-15-16-17-19-20-23-24-31-32-33-40-43-46-47-48 -64-65-66-81-82-87

Nord-Ouest et Ile-de-France

Représentant : **Jacques Mvogo**
Code Représentant Sodis : 344
3, imp. de l'Hospitalité – 37510
Ballan-Miré 0673679412 / jmv09@orange.fr
Départements de ventes : 02 -14 -18 -22-27-28 -29-35-36-37-41-44-45-49-50-53-56-59-60-61-62-72-76-77-78-79-80-85-86-91-92-93-94-95

Cette organisation permet de couvrir l'ensemble des petites et grandes villes universitaires. Le travail des représentants est organisé en tournées, à raison de quatre à cinq tournées par an.

Le représentant travaille à l'aide d'un bon de commande mensuel et d'argumentaires présentant les nouveautés de chaque éditeur diffusé. Le bon de commande permet la prise de commandes auprès des libraires (on parle de commande notée). Ces commandes sont ensuite transmises au distributeur qui les servira au moment de la parution de l'ouvrage.

La distribution consiste à traiter tous les flux physiques et monétaires avec les points de vente.

- **Physique** : le distributeur réalise pour le compte du diffuseur (donc des éditeurs) le stockage et la manutention des livres, le traitement des commandes, l'emballage, l'acheminement des ouvrages vers les points de vente et la gestion des retours.
- **Monétaire** : le distributeur réalise pour le compte du diffuseur la facturation des ouvrages commandés et le recouvrement des créances.

La Sodis est également une plate-forme d'informations pour le diffuseur, l'éditeur et le libraire.

- Grâce à la base de données qu'elle constitue (à partir des informations et des mises à jour régulières que lui transmet l'éditeur), elle informe les libraires de la disponibilité des ouvrages et, si elle ne peut servir une commande, indique la manière de se la procurer.
- Par l'intermédiaire des informations que la Sodis lui fournit, l'éditeur peut suivre très régulièrement l'évolution des ventes et gérer au mieux ses stocks. Il peut connaître également ses clients, leurs achats et leurs retours.

La Sodis offre, par ailleurs, un ensemble de prestations gratuites ou contre rémunération : envoi de catalogues, caviardage ou pose d'étiquettes; mise sous film, pose de bandes ou jaquettes, insertion d'encart ou d'erratum, stock excédentaire, etc.

La Sodis met à la disposition des éditeurs, par l'intermédiaire de son site internet (www.sodis.fr) ou d'AFPU-Diffusion, un ensemble d'informations, essentiellement sous forme informatique, qui permettent de suivre l'évolution des ventes et de gérer au mieux les stocks.

L'éditeur trouvera, ci-dessous, la liste de la plupart des documents qu'il recevra d'AFPU-Diffusion, ou qu'il pourra obtenir à partir du site de la Sodis.

DOCUMENTS TRANSMIS PAR AFPU-DIFFUSION

- **Édition des notés sur les ouvrages "à paraître"** : AFPU-Diffusion extrait un état des notés (commandes) enregistrés à la Sodis non encore servis. Cet état concerne les nouveautés à paraître. Chaque éditeur est ensuite destinataire des notés le concernant. Cette liste de notés est très utile, notamment pour les ouvrages à paraître, car les informations permettent, par exemple, d'affiner un tirage.

DOCUMENTS À CONSULTER SUR LE SITE DE LA SODIS

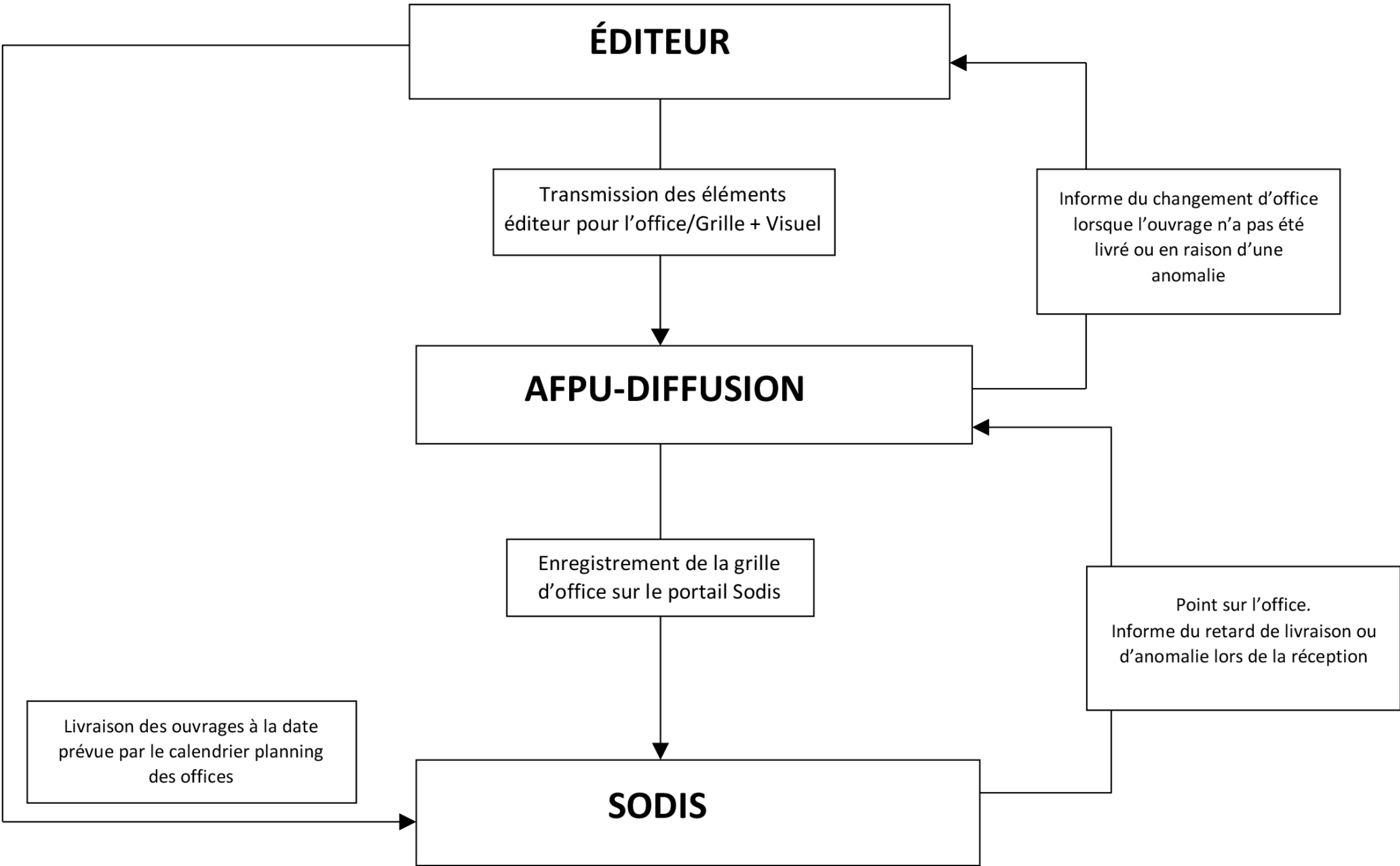
- **Chiffre d'affaires hebdomadaire et mensuel** : il comporte tous les mouvements avec le titre concerné, la quantité (vente ou retour), le chiffre d'affaires correspondant, le nom du client, le secteur du représentant, la remise accordée au libraire, etc. Dans ce document, n'apparaissent pas les titres n'ayant eu aucun mouvement. Le premier chiffre d'affaires hebdomadaire du mois comporte les mouvements de la première semaine, le suivant cumulera la première et la deuxième semaine, et ainsi de suite jusqu'à la fin du mois. Le chiffre d'affaires mensuel reprend l'ensemble des mouvements cumulés du mois concerné.
- **L'État hebdomadaire et mensuel du stock** donne un bilan, pour chaque titre, des mouvements (exemplaires vendus ou retour, chiffre d'affaires, stock disponible, etc.) du mois écoulé. Les titres qui n'ont eu aucun mouvement sont mentionnés. Il donne également pour chaque titre un bilan cumulé depuis le début de l'année en cours.
- **Le chiffre d'affaires hebdomadaire (CA_HEBDO)** : donne le chiffre d'affaires de la semaine écoulée et le cumul depuis le début du mois en cours.
- **Le chiffre d'affaires mensuel (CA_MENSUEL)** : donne le chiffre d'affaires du mois écoulé et le cumul depuis le début de l'année en cours.
- **Le chiffre d'affaires mensuel par collection (CA_MENSUEL_COL)** : donne le chiffre d'affaires par collection, ainsi que les quantités et des données statistiques du mois écoulé et le cumul depuis le début de l'année en cours. Les premières pages reprennent l'ensemble du fonds de l'éditeur (avec et sans publicité), ensuite une page pour chaque collection présente les résultats de manière identique par collection.

- **Le chiffre d'affaires mensuel par dépôt (CA_MENSUEL_DEP) :**
En dehors de ses stocks à Lagny- sur- Marne, la Sodis travaille en partenariat avec différents dépôts en France et à l'étranger. Les “petites” librairies peuvent s’y approvisionner directement, afin de réduire leurs frais. Le document indique le chiffre d'affaires par dépôt (y compris le chiffre d'affaires fait à Lagny) sur le mois écoulé et le cumul depuis le début de l'année. Il existe 5 dépôts : Paris-Ivry, Poulain SA Toulouse, Interforum, Socadis (Canada), OLF (Suisse).
- **Le journal des entrées imprimeurs (JOUR_ENT_IMP) :** un journal d'entrée est émis à chaque fois que l'éditeur envoie directement ou par l'intermédiaire de son imprimeur des stocks à la Sodis.
- **La liste d'alerte (ALERTE) :** comme son nom l'indique, elle alerte l'éditeur sur un ou plusieurs titres ayant atteint leur stock minimum.
- **L'état mensuel des mouvements de stocks dépôt (STOCK_DEP_MENS) :** fait le point sur tous les mouvements des titres ayant des stocks dans les différents dépôts .
- **Le journal des mouvements de stock (STOCK_JOUR) :** indique tous les mouvements de la journée (ventes et retours) sur les stocks de l'éditeur. Ne sont mentionnés que les titres ayant un mouvement.
- **L'état mensuel des stocks par collection (STOCK_MENSUEL) :** donne chaque mois un état complet des stocks des titres de chaque collection avec les ventes et les retours par titre. La présentation est ordonnée par collection.

Ces fichiers informatiques offrent la possibilité à l'éditeur de réaliser un certain nombre de statistiques de vente et d'analyses qui doivent lui permettre d'améliorer la gestion de sa politique éditoriale et commerciale.

La mise en vente des ouvrages se fait selon un calendrier semestriel transmis aux éditeurs par l'AFPU-Diffusion. Il a été établi en fonction des dates d'office de la Sodis. Il y a en moyenne quatre mises en vente par mois. Les mises en vente (grilles d'office) passent obligatoirement par l'AFPU-Diffusion.

SCHÉMA DE CIRCULATION
DE L'INFORMATION ET DES OUVRAGES
POUR LA MISE EN VENTE/OFFICE



L'office désigne la livraison des ouvrages par la Sodis à partir des commandes (notés) prises par les représentants lors de leur passage chez les libraires et non une vente forcée auprès de ceux-ci (générant un taux de retour élevé).

Les coûts

Chaque acteur qui intervient entre l'éditeur et le particulier est rémunéré pour son travail, soit sous forme de remise à l'achat, soit par une commission.

LA REMISE LIBRAIRE

Elle s'échelonne entre 33 et 40 %. Elle est déterminée pour chaque libraire par AFPU-Diffusion après consultation des représentants et s'applique à tous les éditeurs d'AFPU-Diffusion. Plusieurs critères déterminent le taux de remise appliqué :

- le chiffre d'affaires annuel de la librairie ;
- le taux de retour de la librairie ;
- la spécificité de la librairie (FNAC, grande chaîne, librairie universitaire, etc.) ;
- la valorisation des ouvrages dans la librairie.

Le taux de remise adopté n'est pas fixé définitivement.

AFPU-Diffusion peut chaque année revoir le taux à la baisse en fonction des retours ou du chiffre d'affaires.

Une remise exceptionnelle peut être accordée au libraire pour une opération particulière : vitrine, commande pour un colloque, etc.

Toutes les demandes de modification de remise doivent être transmises au coordinateur commercial d'AFPU-Diffusion, qu'elle émane du libraire, du représentant ou de l'éditeur. La décision sera prise en concertation avec les représentants.

LE COÛT DE LA DIFFUSION

Afin de rémunérer les représentants et les personnels salariés d'AFPU-Diffusion, une commission est prélevée sur les ventes. Le pourcentage est déterminé chaque année lors de l'assemblée générale statutaire d'AFPU-Diffusion, en fonction des objectifs fixés par l'ensemble des éditeurs.

Les ventes sont réparties par secteur, et la commission de chaque représentant est calculée sur le chiffre d'affaires qu'il a réalisé dans son secteur.

Actuellement, le pourcentage est fixé à 12,5 % du chiffre d'affaires net de retour HT France.

**En ce qui concerne les ventes à l'export
12% sont prélevés sur le CA net de retour HT des ventes
à l'étranger 2.5% sur le CA net remisé HT
pour le fonctionnement d'AFPU-Diffusion.**

Par ailleurs, chaque mois, les éditeurs doivent déclarer à AFPU-Diffusion les ventes qu'ils ont réalisées en direct auprès des libraires sans passer par la Sodis et ce, pour le secteur de chaque représentant. AFPU-Diffusion établit alors une facture de diffusion qu'il adresse à l'éditeur. Le chiffre d'affaire déclaré correspond au montant hors taxe des ventes, remise libraire déduite. Il en va de même pour le Service du Livre Universitaire. L'éditeur transmettra le montant H.T. des ventes, remise libraire déduite, réparti par représentant

Chaque action de promotion organisée par AFPU-Diffusion, en concertation avec les éditeurs, est facturée aux éditeurs de manière proportionnelle à leur participation, sauf financement exceptionnel. Chaque éditeur est libre de participer ou non à ces actions (Stand commun lors de salons du livre, etc.).

LE COÛT DE LA DISTRIBUTION

De même, la Sodis est rémunérée par une commission sur les ventes pour le travail qu'elle effectue.

Actuellement, les taux fixés sont les suivants :

8 % sur les ventes CA Brut HT
6,5 % sur les retours CA Brut HT.

En accord avec le distributeur, les pourcentages peuvent être rediscutés après chaque année de fonctionnement.

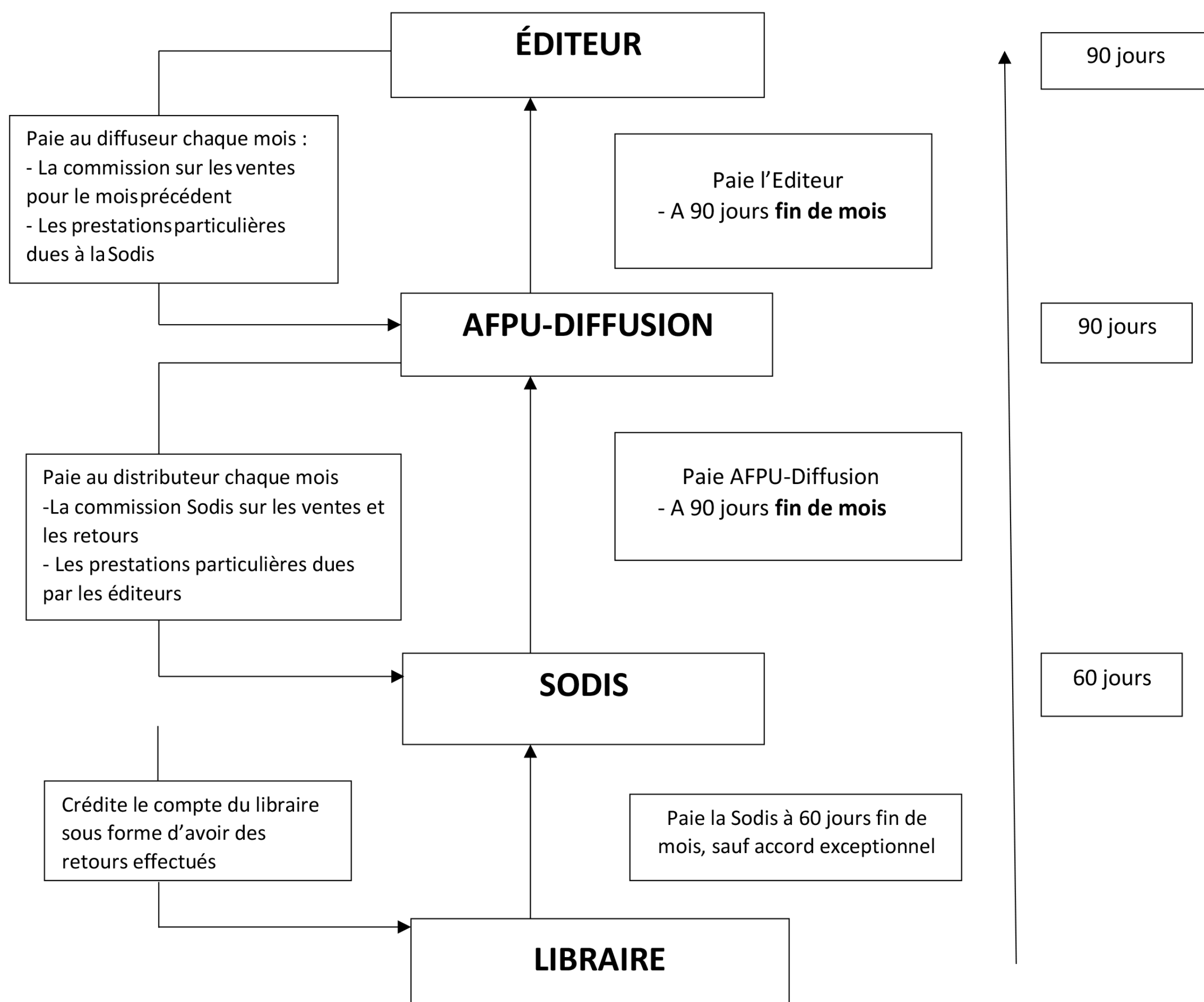
COMMISSION PARTICULIÈRE

La Sodis établit à la fin de chaque mois un relevé de stockage excédentaire et facture les stocks (tous titres confondus) supérieurs à 6 mois de vente lissée sur l'année.

La Sodis assure des prestations complémentaires facturées à chaque éditeur.

Chaque année, elle transmet à AFPU-Diffusion les tarifs de ces prestations, diffusés ensuite à tous les éditeurs.

LE SCHÉMA CI-DESSOUS PRÉSENTE LES DIFFÉRENTS FLUX OCCASIONNÉS PAR LA VENTE DES LIVRES



Les retours effectués au cours du mois sont déduits directement du chiffre d'affaires du même mois de l'éditeur concerné et, par conséquent, déduits du chiffre d'affaires du représentant concerné, sur lequel est calculée la commission de diffusion.

À réception du tableau récapitulatif mensuel des ventes, l'éditeur adresse à l'AFPU-Diffusion une facture reprenant les ventes de chaque catégorie de TVA (si nécessaire), pour le règlement des ventes.

TVA France = 5.5% et 20%

TVA Corse : 2.1%

Export : HT